



Serge Moreau
Maire

Baume-les-Messieurs

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL *Séance du jeudi 9 juin à 18h00*

Présents :

Mesdames Marie DULAU (arrivée à 18h14), Evelyne MAITRE & Bernadette ZYGMUNT.
Messieurs Patrick BOUDOUX, Alain BOURREAU, Till MEYER, Serge MOREAU, Patrick PERRIN & Olivier SCHRANZ.

Julien BRANDT est représenté par Monsieur Patrick PERRIN.

Madame Evelyne MAITRE est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance du Conseil municipal, s'étant déroulée le jeudi 11 mai 2023, est approuvé et signé par les conseillers.

En ouverture de la séance, une précision est apportée sur le dernier procès-verbal qui a été diffusé aux administrés. Concernant les problématiques de la rue en Villeneuve abordée en questions diverses ; le positionnement de la commune portait précisément sur les problématiques de sécurité de la voie.

ORDRE DU JOUR :

1. *Élections sénatoriales du 24 septembre 2023 : élection d'un titulaire et de trois suppléants (scrutin majoritaire à deux tours)*

L'élection se tiendra en fin de séance.

2. *Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux / Loi dite « 3DS » du 21 février 2022*

La loi du 21 février 2022 prévoit la nomination par l'ensemble des communes d'un référent en matière de déontologie. Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « *Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente charte* ». Par conséquent, tout membre du conseil municipal pourra consulter ce référent. La rémunération de ce dernier est une vacation d'un montant de 80 euros par dossier transmis. En partenariat avec l'Association des Maires du Jura, il est proposé à l'assemblée de nommer Monsieur Alexandre CIAUDO, professeur agrégé de droit public à l'Université de Franche-Comté en qualité de référent déontologue de notre commune. L'assemblée approuve cette décision à l'unanimité des présents.

3. *Adhésion au Groupement d'Intérêt Public « Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle »*

Monsieur le Maire propose une adhésion de la commune au Groupement d'Intérêt Public Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle ayant pour objet le développement de services numériques. L'adhésion à ce service doit notamment nous permettre de procéder à la publicité du marché public relatif à la restauration de la toiture de l'église Saint-Jean qui sera lancé prochainement. L'assemblée approuve cette adhésion à l'unanimité des présents.

Arrivée de Marie Dulau 18h14.

4. *Approbation des travaux de mise en place d'écluses rue Saint-Jean et rue de Crançot*

Concernant, la mise en place d'écluses rue Saint-Jean et rue de Crançot. Le projet avait été modifié en faveur de la mise en place d'un plateau rue de Crançot. Pour des impératifs de sécurité et eu égard à la réglementation en vigueur, notamment en raison du degré de la pente, celui-ci n'est finalement pas possible. Par conséquent, il est demandé à l'assemblée d'approuver définitivement la mise en place d'écluses dans les deux rues concernées. Cela nécessitera le déplacement du panneau de l'agglomération en le remontant quelque peu. Ces travaux sont approuvés à l'unanimité.

5. *Demande de subvention pour la mise en place d'écluses*

Il est demandé à l'assemblée d'approuver une demande de subvention en l'occurrence de la subvention dénommée « *amendes de police* » auprès du Conseil départemental pour ces travaux de voirie. L'assemblée approuve à l'unanimité cette décision.

6. *Camping : fixation d'un tarif pour les longs séjours ou saisonniers*

La problématique des saisonniers qui ont du mal à se loger est récurrente. Nous avons donc réceptionné des demandes pour un tarif préférentiel pour des séjours de longue durée au sein de notre camping. Par conséquent, il est proposé à l'assemblée de voter un tarif à 25 % de réduction uniquement sur le prix de l'emplacement pour des séjours qui seraient supérieurs à quatre semaines et après demande auprès de nos services. L'assemblée approuve cette décision à l'unanimité.

7. *Changement de nom de la rue de l'Abbaye : impasse des Parterres*

Cette question a déjà été débattu mais n'a pas fait l'objet d'une délibération concernant le changement de nom de la rue de l'Abbaye et ce afin de mettre fin aux confusions avec les adresses relevant de l'Abbaye. Par conséquent, il convient de délibérer définitivement concernant ce changement de nom. Il est proposé de changer cette rue en impasse pour que les GPS, à la suite du changement, n'indiquent plus cette rue et de la dénommer « *Impasse des Parterres* ». Cette décision est approuvée à l'unanimité.

8. *Balades en poney : détermination de la redevance d'occupation du domaine public*

Durant la saison 2022, des balades en poney avaient été mises en place aux Grottes. Le montant de la redevance d'occupation du domaine public était de 150 euros pour la période du 1^{er} juin au 31 août 2022. Ce tarif est reconduit pour la saison et est approuvé à l'unanimité.

9. *Demande de subvention école de Conliège.*

Nous avons réceptionné une demande de subvention de la part de l'École de Conliège dans le cadre de l'organisation d'un séjour découverte à Lamoura. Un enfant de notre commune est scolarisé dans cette école publique. Le coût par enfant est de 280,45 euros. Il est proposé à l'assemblée de verser une subvention d'un montant de 150 euros à l'école de Conliège. Cette subvention est approuvée à l'unanimité.

Élections sénatoriales du 24 septembre 2023 : élection d'un titulaire et de trois suppléants (scrutin majoritaire à deux tours) :

Monsieur Serge MOREAU est élu à l'unanimité en qualité de titulaire, Madame Evelyne MAITRE, Monsieur Patrick BOUDOUX et Monsieur Olivier SCHRANZ sont nommés suppléants.

QUESTIONS DIVERSES :

- Une nouvelle fois il est constaté que certains baumois ne respectent pas l'arrêté n°029/2022 portant sur les bruits de voisinage et les restrictions horaires. Pour rappel les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi : de 8h à 12h et de 14h à 19h,

Du samedi de 9h à 12 & de 14h à 18h,

Le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.

Il est proposé d'opérer une modification du lundi au vendredi en autorisant les travaux à partir de 13h30. Cette décision est validée hormis par Madame Maitre et Monsieur Meyer. Ces horaires feront l'objet d'un affichage et d'une transmission par voie informatique aux baumois.

Les nouveaux horaires sont donc les suivants :

**Du lundi au vendredi : de 8h à 12h et de 13h30 à 19h,
Du samedi de 9h à 12 & de 14h à 18h,
Le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.**

Merci de bien vouloir respecter la tranquillité des autres

- Monsieur le Maire présente un projets d'arrêté cadre concernant les feux de forêts qui nous a été transmis par les services de la Préfecture. Suite aux feux de forêts dont a été victime notre département au cours de l'été 2022, les services de l'État ont décidé de compléter les mesures existantes. Notre commune fait partie des communes classées en risque fort. Ce projet d'arrêté soumis à une consultation publique a été transmis ce jour, par voie informatique, aux baumois.
- Concernant les propriétaires de chiens ; des nuisances en raison d'aboiements sont signalées ; merci de veiller à limiter ces désagréments pour nos habitants.
- Marie-Louise MAITRE, baumoise, se présente en qualité de Miss Franche-Comté ; elle souhaite être épaulée par le Conseil municipal et la commune notamment en l'intégrant sur notre site internet et nos réseaux sociaux. Le Conseil municipal est partagé sur la mise en place de ces actions ; néanmoins suite sera donné concernant notre site internet et les réseaux sociaux.
- La commune a procédé à l'achat d'un nouveau tracteur tondeuse, il a été livré ce jour. Il permettra de couper plus large, de ramasser et benner ce qui est cohérent avec les surfaces de tontes qui sont devenues de plus en plus importantes notamment en raison de l'aménagement des parkings.
- Un agent technique a été embauché pour les mois de juin, juillet et août. Il sera, notamment, en charge du nettoyage et de l'entretien du village ainsi que du nettoyage des sanitaires du camping.
- La commune a fait l'acquisition d'une barrière automatique pour le camping, celle-ci permettra un meilleur contrôle des entrées et des sorties.
- Problématique du parking en dessous de l'abbaye : cette question a déjà été débattue à plusieurs reprises. Le dossier reste à l'étude pour trouver la meilleure solution possible en lien avec l'interdiction de stationnement des habitants de l'Abbaye dans les cours durant la journée. Une réunion avec l'ensemble des propriétaires concernés sera organisée. A ce sujet, un courrier de Monsieur DATY a été réceptionné par Monsieur le Maire concernant l'accès à son garage situé dans la cour de l'Abbaye. Monsieur Boudoux précise que ce garage lui donne droit de stationnement à l'intérieur même du garage et non pas sur le domaine public dans la cour. Monsieur Schranz fait donc remarquer qu'à ce jour le parking situé en dessous de l'abbaye n'est donc plus envisagé comme un parking pour les habitants et commerçants du village comme cela a été prévu plus tôt. Monsieur Perrin précise qu'il semble peu pertinent de privatiser les trente-neuf places existantes. D'ailleurs, les commerçants ont été interrogés sur les problèmes qu'ils ont pour stationner et il s'avère que le stationnement n'est pas problématique à leurs horaires d'arrivée.
- Concert caritatif du samedi 17 juin ; La Fondation du Patrimoine et AXA qui organisent le concert ont invité des membres d'AXA ainsi que de potentiels mécènes. Le 17 juin, la cour du cloître sera privatisée et le parking en dessous de l'abbaye sera fermé à compter du vendredi 16 juin, au soir.
- Il est rappelé que le stationnement le long du mur du cimetière est interdit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h00.

Le Maire, Serge MOREAU



La secrétaire de séance, Evelyne MAITRE :